

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 252

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 29 par la phrase suivante :

« Une cohérence de la France sera également recherchée dans les instances internationales où siège la France pour lutter contre la pauvreté, les discriminations, les dumpings sociaux, fiscaux, environnementaux, notamment en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies, de l'Organisation internationale du travail, du Conseil de l'Europe, ou encore à l'Union internationale pour la conservation de la nature. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de pointer certaines instances internationales où la France devrait être plus présente. C'est le cas de l'Organisation internationale du travail où nous devrions être plus présents et plus mobilisés, notamment à travers la reprise des recommandations qui y sont faites dans nos traités bilatéraux.